



OPALOPOLIS

Le GDEAM joue son rôle de gendarme

Les membres du GDEAM, lors de leur dernière assemblée générale au mois de mars 2011.

Opalopolis, le projet de développement souhaité par les élus de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale et dans le collimateur du

Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

Une association qui a déposé deux recours auprès du Tribunal Administratif pour que la loi soit tout simplement appliquée notamment en matière d'environnement.

Le GDEAM fait remarquer que sur les 100 premiers hectares envisagés pour développer Opalopolis, le projet empiète sur des zones sensibles. Une zone humide, celle du Valigot et plusieurs dizaines d'hectares agricoles d'intérêt majeur au plan agronomique et pour certaines espèces d'oiseaux (Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) sont mis en avant par les membres de l'association que préside Mariette Vanbrugghe.

Cette dernière fait remarquer que des réserves au sujet du projet Opalopolis avaient été émises dès la présentation de l'ancienne mouture, celle envisagée à l'époque par Léonce Deprez et les élus d'Étaples. « Les administrations de l'état, agriculture, urbanisme, environnement, avaient dénoncé l'extension arbitraire du périmètre Opalopolis à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2 005 », écrit la présidente du GDEAM, avant d'ajouter, « Le commissaire-enquêteur rendait alors un avis défavorable à cette extension... L'étude d'impact du précédent projet a attiré l'attention sur les enjeux relatifs à l'environnement et la nature. » Depuis, les élections municipales de 2008 ont changé la donne et Opalopolis est désormais porté par le tandem Daniel Fasquelle-Jean-Claude Baheux, respectivement président et Vice-Président de la CCMTO. Deux élus qui s'attellent à vouloir construire le projet en plusieurs phases, mais deux maires qui voient une nouvelle fois le GDEAM se dresser devant leur route. Mariette Vanbrugghe n'est pas tendre avec les deux élus de la CCMTO : « L'étude d'impact du projet actuel, qui s'est traduite par trois rapports, a plus franchement encore posé les enjeux environnementaux. Ainsi, l'étude d'impact qualifie-t-elle les contraintes écologiques de "fortes" ou "assez fortes" lorsqu'il s'agit d'apprécier les habitats naturels, la flore les amphibiens, les oiseaux nicheurs. Les promoteurs du projet sont mis face à leurs responsabilités. Ces derniers ont conservé confidentielles ces études le plus longtemps possible, refusant d'en tirer les conclusions qui s'imposaient sur la faisabilité de leur projet. » Le 26 août dernier, c'était autour de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) d'émettre des critiques vis-à-vis d'Opalopolis. « L'administration de l'environnement a très sévèrement critiqué ce projet », martèle Mariette Vanbrugghe qui réaffirme également que le GDEAM n'a pas attendu ces derniers temps pour montrer son hostilité par rapport à Opalopolis. « Le GDEAM s'était déclaré opposé à ce projet dès l'enquête publique sur le PLU d'Étaples en 2005. »

Deux recours en deux ans

En 2010, suite à la révision simplifiée du PLU de la commune d'Étaples pour ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone, le GDEAM déposera un recours au niveau du tribunal administratif. Une action confirmée par la présidente de l'association : « C'est avec regret que le GDEAM a été acculé au contentieux après avoir épuisé les alternatives. Ses interventions à l'enquête publique de 2005 et à celle du printemps 2010 et son recours gracieux au maire du 24 septembre 2010 ont été méprisés. La procédure relative à la révision simplifiée a été jalonnée de profondes irrégularités témoignant d'un entêtement de certains élus à faire aboutir le projet sans égards pour l'avis de leurs concitoyens. Ce recours a néanmoins une vertu : le juge devra dire si la révision est légale et devra se prononcer sur le fond du projet. » Ces derniers, à plusieurs reprises, Daniel Fasquelle a pointé du doigt les agissements du GDEAM comparant cette association à un nuage toxique au-dessus d'Opalopolis. Pour le président de la CCMTO, c'est le GDEAM qui est responsable de l'actuelle situation et qui empêche de nombreuses perspectives d'emploi.

Une attitude qui ne plaît pas du tout au GDEAM bien sûr et qui le fait savoir, toujours par l'intermédiaire de sa présidente : « C'est donc avec une certaine mauvaise foi que le Président-

Député-Maire du Touquet et le Vice-président-maire d'Étaples de la CCMTO se drapent une fois de plus dans le rôle de victimes. Le projet Opalopolis se construit sur des bases mouvantes, ses promoteurs s'enferrant dans le déni de la réalité des faits et du droit, leur projet dans l'état actuel étant contesté et contestable. Ces 12 hectares ne sont pas dissociables du reste du projet avec lequel ils font corps au plan environnemental. Les promoteurs ont pensé pouvoir passer en force et jouir de la politique du "coup parti ". Ils ne doivent pas s'étonner de trouver le GDEAM sur leur route. » Réaffirmant que l'on ne peut dissocier les 12 premiers hectares de l'ensemble du projet Opalopolis, le GDEAM a donc, le 10 février dernier, engagé une nouvelle requête auprès du Tribunal Administratif pour annuler visant à obtenir l'annulation du permis d'aménager de la première phase du projet et d'annuler également le refus du Préfet de déférer la décision au tribunal administratif en date du 8 décembre 2011. Le projet Opalopolis n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre.

Gauthier BYHET

1972, c'est l'année de création du GDEAM. Une association qui s'efforce de défendre l'environnement depuis 40 ans sur le Montreuillois.